

Augmenter le prix du tabac : oui, mais de combien et à quelle fin ?



Le Premier Ministre François Fillon a annoncé une hausse des prix du tabac prise dans une optique exclusive d'accroître les recettes fiscales.

Une fois de plus le Gouvernement manque l'occasion d'accroître massivement la fiscalité des produits du tabac dans un objectif de santé publique susceptible à la fois de réduire la consommation tout en accroissant davantage les revenus de l'Etat.

Paris, le 25 août 2011 - Une politique fiscale dynamique sur les produits du tabac constitue **le moyen le plus efficace pour réduire la consommation** et également **permettre le financement des maladies causées par cette drogue.**

Le Premier Ministre François Fillon vient d'annoncer une **hausse du prix de l'ordre de 6 % sur le tabac sans préciser si l'ensemble des produits seront concernés.** Cette hausse, à laquelle n'a pas été associé le Ministère de la Santé, s'inscrit dans la **seule perspective budgétaire visant à réduire l'endettement de notre pays.**

Or le Comité National Contre le Tabagisme rappelle que les précédentes hausses de prix, qui étaient également limitées à 6 %, ont avant tout **favorisé les marges des fabricants de tabac, les revenus des buralistes et dans une certaine mesure les caisses de l'Etat** mais sans avoir un quelconque impact sur la consommation de tabac. Ceci s'explique en particulier par le fait que tous les produits du tabac n'ont pas été concernés avec, en conséquence, des **transferts de consommation vers des marques et des produits moins chers.** De plus, le tabac étant une drogue, il convient d'avoir **une hausse générale des taxes de l'ordre de 10 % pour que la consommation soit réduite d'environ 4 % avec une réduction accrue parmi les jeunes et les populations en situation précaire** qui décident alors d'arrêter de fumer.

Le Professeur Yves Martinet, Président du CNCT, alerte donc les pouvoirs publics sur « *la nécessité d'adopter une politique fiscale sur le tabac beaucoup plus ambitieuse associant le Ministère de la Santé* ».

Les hausses des taxes doivent être conçues pour éviter toute pratique de contournement par les fabricants et en prévoyant d'en **affecter une part à l'aide à l'arrêt des fumeurs ainsi qu'aux mesures de prévention.**

Au moment où les Nations Unies se préparent en septembre prochain à aborder la question du financement des maladies non transmissibles, en particulier par la taxation des produits du tabac, **le CNCT appelle également les autorités françaises, qui assurent la présidence du G8-G20, à s'impliquer davantage sur ces problématiques majeures de financement.**

Contact presse :

Pr. Yves MARTINET
Président du CNCT
06 83 51 31 69

Emmanuelle BEGUINOT
Directrice du CNCT
06 18 36 84 87

A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.



Comité National Contre le Tabagisme

119, rue des Pyrénées - 75020 PARIS - cnct@cnct.fr

tél : + 33 (0) 1 55 78 85 10 - fax : + 33 (0) 1 55 78 85 11



pour en savoir plus :

www.cnct.fr